



Note de programmation pour la  
subvention préparatoire destinée à  
la FAO pour la République du Congo  
(Proposition de programme au  
Fonds vert pour le climat)

Décision adoptée le 5 avril 2019 lors de la 12<sup>ème</sup>

réunion du Conseil d'administration

**EB.2019.06**

Conformément au paragraphe 12 des Règles et procédures du Conseil d'administration de CAFI,

Dans la ligne de la [Décision EB.2018.14](#) sur l'amendement des termes de référence du cycle de programmation du Fonds fiduciaire de CAFI,

Ayant reçu une demande de subvention préparatoire additionnelle de la République du Congo le 11 juin 2016 et

Considérant la [Décision EB.2018.25](#) qui approuvait l'octroi d'une subvention de 314 173 dollars EU à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de poursuivre l'élaboration de la proposition de programme de la République du Congo présentée au Fonds vert pour le climat (FVC) et de contribuer à la mise en œuvre du Cadre national d'investissement,

Le Conseil d'administration approuve la Note de programmation sur le projet du FVC de la République du Congo, étant entendu qu'il sera tenu compte des remarques émises par le Conseil sur la note et les termes de référence révisés.